

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-01

Séance du : Jeudi 5 Janvier 2017

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 9
Votants : 9

Dates convocation :
29/12/2016

Date affichage :
16/01/2017

L'an deux mil dix-sept le cinq du mois de janvier à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Séverine CALINON, Coraline LANCE, Elodie MULLER, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Pierre-Alain VACHERET

Absents excusés :

Absents : Hugues ROUGET, Anne VACHERET,

Secrétaire de séance : Séverine CALINON

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1) Encaissement d'un chèque :

Mr le Maire explique au conseil municipal que suite à l'augmentation du taux des indemnités des élus et que, lors de son élection il avait été décidé de prendre ces indemnités à un taux de 80%, il souhaite faire un don à la commune d'un montant de 283,80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE l'encaissement d'un chèque de 283,80 € de Mr LOPEZ Pascal.

2) Travaux accessibilité mairie : Choix des entreprises :

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'en vue des travaux d'accessibilité de la mairie, plusieurs entreprises ont présenté des devis, notamment pour le carrelage, plomberie, ouverture, menuiserie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'entreprise GRIDELLO pour les sols pour un montant de 8 310.93 € HT,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise FRANCIOLI pour les ouvertures pour un montant de 2 727.27 € HT,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise ZANETTI pour l'électricité pour un montant de 2 200.00 € HT,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise AUBERTIN et ASSOCIES pour la menuiserie des locaux de la mairie pour un montant de 3 048.50 € HT,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise AUBERTIN et ASSOCIES pour les menuiseries de la salle communale pour un montant de 4 777.00 € HT,
ACCEPTTE le devis de l'entreprise DECOMBE Lionel pour la plomberie de la mairie pour un montant de 1 482.75 € HT,
ACCEPTTE le devis de l'entreprise DECOMBE Lionel pour la plomberie de la salle communale pour un montant de 1 212.75 € HT,
ACCEPTTE le devis de l'entreprise DECOMBE Lionel pour la modification de la tuyauterie de chauffage pour un montant 846.00 € HT,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3) Indemnités du Maire:

Mr le Maire explique au conseil municipal que la loi du 31 mars 2015 avait modifié le régime des indemnités des maires. L'indemnité était fixée de plein droit au taux plafond. Dans les communes de moins de 1000 habitants, il n'était pas possible de fixer des indemnités inférieures au taux plafond, même si le maire le souhaitait. Ces dispositions étaient entrées en vigueur au 1er janvier 2016.

La loi 2016-1500 du 8 novembre 2016, vient de modifier ce régime. En application de ces dispositions, si le maire d'une commune de moins de 1000 habitants demande à percevoir une indemnité inférieure au plafond, il lui appartient d'en faire la proposition au conseil municipal et à celui-ci d'en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le taux des indemnités du maire à 13,60 %

4) Travaux sécuritaires au hameau « Le Temple » annule et remplace la délibération n°2016-04 :

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'en vue des travaux de sécurité au hameau du Temple, il avait été demandé différents devis. Après concertation avec le CTRD, il a été établi de nouveaux devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'entreprise THIOU-SERVICES pour un montant de 4 533.00 € HT,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise MARKOSOL pour un montant de 546.90 € HT,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise DEMONGEOT pour un montant de 8 184.94 € HT,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5) Divers:

Le Maire présentera ses **vœux** le vendredi 20 janvier 2017 à 20h30 à la salle de la Source St Jérôme.

Grand Dole: Diverses informations sur les différentes commissions et notamment le PLUI et les subventions aux clubs sportifs

Séance levée à 21h48

Le Maire,
Pascal LOPEZ

